

"Accord conclu sur l'Espace économique" dans Luxemburger Wort (23 octobre 1991)

Légende: Le 23 octobre 1991, le quotidien Luxemburger Wort analyse les conséquences de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) conclu la veille à Luxembourg entre les Douze et les sept pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 23.10.1991, n° 244; 144e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Wirtschaftsraum unter Dach und Fach", auteur:Freudenberg, Tobias , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/accord_conclu_sur_l_espace_economique_dans_luxemburger_wort_23_octobre_1991-fr-37576716-319b-4b20-ba84-8f19477962ae.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Accord conclu sur l'Espace économique

L'Espace économique européen renforce la position de l'Europe dans le monde / La Suisse annonce sa demande d'adhésion à la CE

par Tobias Freudenberg

Luxembourg – La réalisation du plus grand espace économique commun au monde est achevée. Dans la nuit de lundi à mardi à Luxembourg, à l'issue de 17 heures de négociations marathon, la CE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont pris la décision d'unir leurs 19 pays au sein de l'Espace économique européen (EEE) à partir de 1993. En principe, les sept pays de l'AELE, à savoir la Suisse, l'Autriche, le Liechtenstein, la Finlande, la Suède, la Norvège et l'Islande, participeront ainsi au marché unique de la CE. Avec 375 millions de consommateurs, l'EEE s'étend du Cap Nord jusqu'à la Sicile.

Les trois grands thèmes qui bloquaient les négociations depuis plus de 6 mois ont également été décisifs lors de la dernière série de négociations. La libéralisation de la circulation de transit des poids lourds par les Alpes, l'accès de la CE (surtout de l'Espagne) aux eaux poissonneuses de la Norvège et de l'Islande ainsi que la création d'un Fonds spécial des États riches de l'AELE en faveur des régions pauvres de la CE ont été contestés jusqu'au bout. Mais devant l'importance que revêt l'EEE, non seulement pour les participants eux-mêmes, mais aussi en tant qu'exemple pour les États de l'Europe centrale et orientale, des compromis ont finalement été trouvés également sur ces points.

Les 19 délégations se félicitaient encore mutuellement de ce succès lorsqu'une nouvelle surprise s'est annoncée: la réalisation de l'EEE est certes une chose excellente, mais elle est insuffisante pour l'économie de la Suisse, c'est du moins ce qu'a affirmé cette même nuit le ministre suisse des Affaires étrangères, M. René Felber. D'après le ministre, la Confédération aspire désormais à l'adhésion directe à la Communauté. Ce point de vue est partagé par la population locale: selon un sondage publié hier, la majorité des Suisses préfèrent l'adhésion directe à la CE plutôt que la participation à l'EEE.

Sur les sept pays membres de l'AELE, l'Autriche et la Suède ont déjà présenté leur demande d'adhésion à la CE. Les négociations avec ces pays doivent commencer dès le début de l'année 1993. À Bruxelles, on pense que la Finlande pourrait suivre au printemps prochain; on s'attend également à une demande de la Norvège. Pour leur part, les Suisses ne veulent pas se laisser influencer par la pression des autres pays. Selon M. Felber, aucun calendrier n'a encore été arrêté jusqu'à présent.

Malgré ces intentions d'adhésion, l'EEE garde une grande importance pour les États de l'AELE. Il ne faut pas s'attendre à une conclusion des négociations d'adhésion avant 1995. En attendant, les candidats ont eux aussi besoin de l'accès au marché intérieur, que leur accorde désormais l'EEE, pour pouvoir participer à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Ces quatre «libertés fondamentales» sont le noyau de la politique commerciale du traité de l'EEE.

Il subsiste malgré tout une série de différences dans le domaine de la politique commerciale entre le marché unique des Douze et l'espace économique des Dix-neuf. La CE est une union douanière, avec une frontière douanière extérieure commune, et les contrôles aux frontières intérieures vont être supprimés. Or, les pays de l'AELE restent exclus de cette mesure. Ils devront toujours présenter un certificat d'origine pour chaque marchandise, et le contrôle aux frontières pour les importations en provenance de ces pays est également maintenu.

Les deux partenaires se protègent contre les importations à bon marché par des voies détournées et de la concurrence par dumping au moyen de clauses de sauvegarde. Si l'un d'eux ferme à tort sa frontière aux importations, l'autre a le droit de riposter par des mesures dans le même secteur économique. Là où aucune perturbation des échanges commerciaux n'est à attendre, par exemple dans la protection de l'environnement, les pays de l'AELE adoptent les normes (généralement moins rigoureuses) de la CE. Ils doivent respecter en outre les règles de la CE dans les politiques «complémentaires», c'est-à-dire la concurrence,

l'environnement, la recherche et les affaires sociales. Dans cet ordre d'idées, il est établi que chaque fois que la CE élaborera des politiques ou des lois nouvelles qui, plus tard, affecteront également l'EEE, les pays de l'AELE seront préalablement consultés.

Mis à part le libre-échange, les pays de l'AELE restent cependant largement exclus de la politique de la CE. Ainsi, par exemple, ils ne participent ni à la politique agricole commune ni à la politique étrangère des Douze. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Communauté exige la création d'un Fonds spécial en faveur des régions pauvres du sud de la Communauté et de l'Irlande, qui reçoivent également des subventions de la CE dans le cadre des Fonds régional et social.

Les pays de l'AELE ne participeront pas non plus ni à la future union politique, ni à la future union économique et monétaire. Ils s'efforcent cependant dès à présent d'adapter leurs monnaies aux marges de fluctuation étroites en vigueur dans le système monétaire européen. Tout comme leur appartenance à l'EEE, cette mesure prépare d'ores et déjà leur adhésion à la Communauté.

Tous les participants ont reconnu que le renforcement de l'Europe occidentale par l'EEE est également un signal important pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Au milieu des bouleversements politiques, l'espace économique commun sera un garant de stabilité. Il faudra maintenant intégrer 500 documents juridiques comprenant plusieurs milliers de pages de lois communautaires dans le droit de l'AELE afin de donner aux structures un dénominateur commun. D'après Piet Dankert, ministre néerlandais pour l'Europe et président du Conseil de la CE, la signature de l'accord interviendra «d'ici quelques semaines», lorsque certains détails techniques auront été réglés.